

Newsletter Spéciale – 16.04.2020

Coronavirus



Éditorial

Objectif intermédiaire atteint – soutien financier pour bon nombre de physiothérapeutes

Chers collègues

Lors de sa session du jour, le Conseil fédéral a décidé, ce 16 avril 2020, d'étendre le droit à l'allocation pour perte de gain liée au corona.

Ainsi, tous les physiothérapeutes indépendants bénéficient désormais du soutien financier urgent, maintes fois réclamé par Physioswiss, à condition que leur revenu déterminant AVS de 2019 se situe entre 10 000 et 90 000 francs. Pour plus d'informations, nous vous recommandons de consulter le communiqué de presse du Conseil fédéral.

<https://www.admin.ch/gov/fr/accueil/documentation/communiques.msg-id-78813.html>

Il est pour nous tous réjouissant qu'à compter du 27 avril, les restrictions imposées jusqu'à présent seront levées pour les services médicaux ambulatoires: les cabinets pourront à nouveau réaliser tous les traitements, y compris ceux qui ne sont pas urgents.

<https://www.admin.ch/gov/fr/accueil/documentation/communiques.msg-id-78818.html>

Nous sommes ravis que notre engagement et le travail acharné de ces dernières semaines portent leurs fruits et que nos arguments aient été entendus. Et nous nous réjouissons tout particulièrement à l'idée que ce message soulage enfin bon nombre de nos membres.

Nous allons analyser en détails les décisions relatives à notre profession et nous reviendrons vers vous avec des informations complémentaires. Cela en sachant qu'il reste des points en suspens (par exemple les réductions des loyers, les mesures de protection, etc.) qui doivent activement être traités.

Nous tenons bon, pour vous.

Mirjam Stauffer

Osman Besic